

– COTISATIONS ANNUELLES

Commercants Lausannois

A

Les commerçants, artisans, industriels, sociétés commerciales et professions libérales qui exercent un commerce, un métier ou une industrie à Lausanne ou environs.

Petits commerces/artisans/entreprises (1-3 employés)

Moyens commerces/entreprises et associations de quartier (4-9 employés)

Grands commerces/entreprises (à partir de 10 employés)

CHF 100.–/an

CHF 200.–/an

CHF 500.–/an

B

À titre individuel, les associés, administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir d'une maison faisant partie de la société.

CHF 100.–/an

C

Tout groupement professionnel dont les buts concordent avec ceux de la société.

CHF 200.–/an

D

Toute personne physique ou morale désirant soutenir le commerce de détail lausannois peut devenir sociétaire sympathisant.

CHF 100.–/an

Elle est informée des actions de la Société Coopérative des Commercants Lausannois, est invitée aux assemblées et aux rencontres de la Société, elle peut donner son avis, ses conseils; toutefois, elle n'a pas de droit de vote et de droit d'éligibilité au Conseil d'administration. Elle peut être associée ou nommée à des commissions, selon ses compétences ; mais sans droit de décision ni de vote.